



ANDRÉ LÉGARÉ, lobbyiste-conseil
1^{er} vice-président AQL
418 933-3396 | alegare@andrelegare.com

Lobbyisme Québec

Sensibilisation des entreprises et organisations liées à la privatisation des soins de santé

Lobbyisme Québec mène quotidiennement des activités de surveillance, de vérification et d'enquête.

Certaines activités de surveillance sont menées auprès de groupes cibles composés d'entreprises ou d'organisations susceptibles de faire des communications d'influence dans un même secteur. Celui-ci est déterminé par Lobbyisme Québec en fonction de l'actualité et des probabilités que des activités de lobbyisme soient exercées. Ces activités se déroulent présentement et leurs résultats (des décisions, des projets de loi, etc.) seront visibles d'ici les prochaines années.

Les activités de surveillance de Lobbyisme Québec visent, entre autres, à sensibiliser les décideurs publics à leurs obligations et à amener les représentants d'intérêts à respecter la Loi en déclarant leurs mandats au registre des lobbyistes, Carrefour Lobby Québec. Il s'agit, pour leurs entreprises et organisations, d'une opportunité de montrer l'exemple en matière de transparence, et ce, au bénéfice des citoyens.

La privatisation des soins de santé, groupe cible 2023-2024

Sujet toujours présent dans l'actualité, la santé représente près de 43 % des dépenses gouvernementales prévues au budget provincial 2023-2024. Une partie de cette somme devrait d'ailleurs servir à mettre en œuvre la réforme du réseau de la santé, prévue dans le projet de loi no 15, *Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace*, déposé par le ministre de la Santé en mars 2023. La création de Santé Québec, une agence qui sera notamment responsable de la gestion des ressources humaines du réseau de la santé et qui aura le pouvoir d'octroyer du financement à des organismes et des établissements privés, pourrait donner lieu à des activités de lobbyisme auprès de ses dirigeants.

La diversité des secteurs couverts par notre groupe cible (résidences privées pour aînés, CHSLD publics et privés, nouvelles cliniques d'accès à la première ligne, infirmières praticiennes spécialisées et autres professionnels de première ligne, etc.) représente également une occasion de sensibiliser un nombre important d'interlocuteurs.

Exemples d'activités de lobbyisme dans le secteur de la privatisation des soins de santé

- Un regroupement de centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) demande au gouvernement que le projet de loi no 15 comporte des dispositions claires pour que la privatisation du réseau de la santé favorise le maintien à domicile des personnes âgées.
- Une association de professionnels de la santé intervient auprès du gouvernement afin de le sensibiliser à prioriser la place et les besoins du patient dans la réforme du réseau de la santé proposée par le projet de loi no 15.
- Une fédération interprofessionnelle communique avec le ministre de la Santé et des Services sociaux afin de s'assurer que le Programme national de la qualité des soins couvre les problèmes de santé liés à l'environnement et prévoit des actions quant à l'apprentissage de saines habitudes alimentaires.
- Une coalition d'agences de placement de personnel fait des démarches pour influencer l'élaboration du règlement prévu à l'article 338.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* pour que la réalité en région soit prise en compte dans la fixation de la rémunération du personnel.

P.S. Une réponse sera accordée à toute question portant sur le lobbyisme.

Choisir le bon régime de retraite

LUC BORGIA

Actuaire, conseiller agréé en avantages sociaux et planificateur financier – Gestion Vigie

Collaboration spéciale

Le meilleur moyen de se familiariser avec les notions financières et légales associées au régime de retraite, c'est de s'informer pour augmenter ses connaissances et, surtout, de consulter les meilleurs experts.

Afin de vous aider à faire les bons choix, voici un bref portrait des différents régimes d'épargne-retraite parmi les plus avantageux et les plus intéressants, particulièrement pour les entreprises des zones et parcs industriels.

RVER

Examinons d'abord la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER).

Toutes les entreprises de 10 employés et plus doivent « obligatoirement » proposer le RVER, histoire de se conformer à la loi, d'éviter les amendes et d'offrir à leurs employés une façon d'épargner en vue de la retraite.

Le RVER est un régime de base et demande une gestion et une implication non négligeable de la part de l'employeur.

Pour se conformer à la loi, l'employeur peut offrir, à sa convenance, une autre solution d'épargne collective.

« Si votre entreprise n'offre pas de régime de retraite actuellement ou que les tâches administratives liées au RVER vous préoccupent, le REER collectif est une avenue à explorer », déclare l'actuaire Luc Borgia.

REER/RPDB

Le REER collectif est le type de régime de retraite le plus simple à gérer et l'un des plus répandus auprès des PME québécoises. On le retrouve souvent combiné à un Régime de participation différées aux bénéfices (RPDB) afin d'optimiser les contributions et ainsi éviter les taxes salariales et les avantages imposables.

« Une particularité intéressante ici pour favoriser la rétention de la main-d'œuvre puisque l'employeur peut choisir un délai d'acquisition pouvant aller jusqu'à deux ans. L'employé doit alors offrir un minimum de deux années de service, sinon les cotisations accumulées à son nom sont retournées à l'employeur », précise Luc Borgia.

RRS

Le RRS est un Régime à cotisation déterminée, dont le montant des contributions est fixé à l'avance, mais pas celui du revenu de retraite. Les cotisations de l'employeur doivent être au minimum 1 % et ne sont pas assujetties aux taxes salariales.

Le Régime à cotisation déterminée est moins répandu que le REER/RPDB puisqu'il offre moins de flexibilité.

RR-E

Le Régime de retraite exécutif (RR-E) est dans une classe à part puisqu'il est « un incontournable » pour les propriétaires d'entreprises avec ses avantages incomparables; c'est l'entreprise qui cotise jusqu'à 1,5 M \$ de plus qu'un REER, cotisation non soumise aux taxes salariales, déduction



Luc Borgia, actuaire, conseiller agréé en avantages sociaux et planificateur financier – Gestion Vigie.

des frais de gestion, solide protection contre les créanciers, numéro d'agrément de l'ARC, désignation de bénéficiaire, transfert intergénérationnel aux enfants, etc.

RR-E pour cadres (RR-C)

Il existe aussi une formule RR-E, aussi nommé le RR-C, spécialement conçue pour les cadres favorisant deux éléments clés associés à la main-d'œuvre.

Un effet d'attraction pour un fonds de pension habituellement réservé aux grandes entreprises ou dans le secteur public, mais sans la plupart des contraintes.

« Le RR-C suggère aussi, pour les deux parties, un élément de rétention à ne pas dédaigner qui permet d'assortir un délai d'acquisition des cotisations, après entente de gré à gré, entre l'employeur et le cadre », ajoute l'actuaire.

PAE financier

Un récent sondage de FP Canada confirme à nouveau que l'argent, un sujet tabou, demeure la principale source de stress des Canadiens, bien avant la santé, le travail et les relations interpersonnelles.

Il est donc impératif de réfléchir à la mise en place d'un Programme d'aide aux employés, un PAE financier.

« Un service efficace et totalement confidentiel d'accompagnement orienté sur le conseil et l'amélioration de la situation financière des employés grâce à un accès privilégié à des produits financiers et à un groupe d'experts », conclut M. Borgia.

Luc Borgia

418 627-4447, poste 214
Luc.Borgia@gestionvigie.com

Supervision :

Marius S. Brisson

Leader, Service exécutif,
et Conseiller spécial, Bureau du Président
du conseil, CPI

1 855 222-2102 ou 514 972-2154
mbrisson@parcsindustriels.ca